

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 25 JANVIER 2023

Date de la convocation
19.01.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 23
Votants 28

L'an deux mille vingt trois
le vingt-cinq janvier,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de
Rossay), Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION,
Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BONNET, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, M. OLIVIER, M. VILLAIN, M. BONNET.

Pouvoir de Mme Nicole BONNET à Mme Sandrine LAMBERT

Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Gilles ROUX

Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER

Pouvoir de M. Brice OLIVIER à M. Jacques VIVIER

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Billetterie en ligne : convention de mandat de vente de billets avec la Sté
TRUSTWEB SASU, éditeur de la solution BILLETWEB**

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

La billetterie en ligne actuellement utilisée, Weezevent, ne permet pas d'avoir une convention de Mandat, nécessaire dans le cadre de la comptabilité publique.

Une solution alternative à Weezevent répondant aux obligations de la comptabilité publique est permise moyennant convention de mandat, avec Billet web.

Cette billetterie en ligne, donne une visibilité aux événements programmés sur le net et elle permet aux clients d'acheter leurs places en ligne sans avoir à se déplacer. Précédemment avec weezevent, les personnes avaient un surcoût de 0,99 € par billet. Avec cette nouvelle plateforme, ce surcoût ne serait que de 0,29 €.

La société percevra une rémunération sous forme de commission de 0.29 € + 1 % du prix de vente par billet pour les billets payés en ligne.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : ... **27 JAN. 2023**

Publié le : ... **27 JAN. 2023**

Notifié le :

Pour la vente des billets sur place, la connexion se fait de la même manière qu'actuellement.

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » du 8 septembre 2022,

Considérant la proposition de la Sté Trustweb SASU, éditeur de la solution BILLETWEB,

Vu l'avis favorable du Comptable SGC Nord Vienne, site de Châtellerault,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir pour la mise en œuvre de cette nouvelle billetterie, avec la solution BILLETWEB.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

